

Canadian Research Insights Council

Le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien

— Énoncé de mise à jour : le CRIC a pris des décisions importantes lors de la réunion du conseil d'administration de novembre : ouverture prochaine des candidatures pour les membres de l'industrie; solution canadienne pour les PARM; normes et défense des intérêts—

TORONTO, le 27 novembre 2018 — Le Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien (CRIC) a pris des décisions importantes lors de la réunion de son conseil d'administration qui s'est tenue le 13 novembre dernier au siège torontois d'Ipsos Canada.

L'organisation poursuit sa croissance tandis que les neuf membres fondateurs du conseil d'administration du CRIC ont voté en faveur de l'adoption de statuts constitutifs, de règlements administratifs et d'autres politiques. Les mesures nécessaires seront prises immédiatement afin de procéder à l'incorporation du CRIC comme organisation sans but lucratif. De plus, des directives clés ont été adoptées concernant d'importants programmes sectoriels tels que les normes et la défense des intérêts, ainsi que le titre PARM (professionnel agréé en recherche marketing).

Énoncé des objectifs – Normes, promotion et défense des intérêts

Les membres du conseil d'administration se sont entendus sur un énoncé des objectifs qui fait partie intégrante des statuts constitutifs et qui exprime plus en détail la vision et la portée du CRIC. L'énoncé se lit comme suit :

« Le CRIC a pour mandat d'élaborer et d'approuver des normes en matière d'études de marché et des programmes de soutien; d'assurer efficacement la promotion et la défense des intérêts dans le secteur de la recherche et de l'intelligence marketing; de constituer une source d'information pour l'industrie; et de servir de forum pour une action collective de l'industrie. Les firmes de recherche et les partenaires de l'industrie qui partagent les objectifs de la personne morale et qui répondent aux critères établis par son conseil d'administration pourront adhérer au CRIC. »

Adhésion – Catégorie des membres accrédités et associés

Dans le but de mobiliser l'ensemble de l'industrie, le conseil d'administration a voté en faveur de l'ouverture de l'adhésion auprès d'autres organisations, dans un avenir très proche. Toute firme de recherche qui possédait la distinction Sceau d'or avant que l'ARIM mette un terme à ses activités pourra présenter sa candidature en vue de devenir membre du CRIC et bénéficiera, durant la phase de démarrage initiale, d'une période de grâce d'un an pour compléter le processus de certification du CRIC. Toute autre organisation intéressée par les services du CRIC en matière de normes et de défense des intérêts devra suivre le processus de certification du CRIC avant de pouvoir déposer une demande d'adhésion. La période de grâce pour les firmes de recherche qui avaient la distinction Sceau d'or représente une occasion d'une durée limitée.

Il y aura deux catégories de membres au sein de l'assemblée du CRIC. Il y aura d'abord les « membres accrédités » de la catégorie A bénéficiant d'un droit de vote. D'autres détails suivront bientôt à ce sujet, mais au minimum, les membres accrédités devront être constitués en personne morale et avoir reçu un agrément conformément à un processus de certification en cours d'élaboration. La catégorie B

représentera les « membres associés » ne bénéficiant pas du droit de vote. Cette catégorie sera ouverte aux utilisateurs de la recherche comme les acheteurs d'études de marché, les médias, les gouvernements, les établissements d'enseignement, etc. Les fournisseurs de compagnies d'études de marché pourront également adhérer au CRIC. Les détails concernant cette catégorie de membres seront bientôt connus du public.

Le PARM – Soutien à une solution canadienne

Les membres du conseil d'administration du CRIC ont voté pour appuyer une solution canadienne crédible pour le titre de professionnel de la recherche agréée en études de marché, qui a été abandonné après que l'ARIM eut mis un terme à ses activités. En tant que chef de file des principaux employeurs du Canada en matière d'études de marché et de sondages, le CRIC prendra les mesures qui s'imposent pour offrir un cadre approprié au maintien du titre de PARM ou de son équivalent, afin de continuer à tenir compte des besoins du marché canadien. Que ce soit pour l'embauche de futurs employés ou l'investissement dans le perfectionnement professionnel des employés actuels, les membres du conseil d'administration du CRIC ont convenu qu'il fallait prendre des mesures pour s'assurer que toute désignation future reste sous contrôle canadien.

Comme il a été annoncé précédemment, le CRIC travaillera avec Robert Wong, membre de l'ARIM et coordonnateur à la retraite du programme d'analystes de recherche de troisième cycle du Collège Georgian. M. Wong a grandement participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de certification de l'ARIM. Il consulte actuellement des professionnels de la recherche qui ont obtenu leur titre de PARM afin d'explorer les options pour assurer le maintien d'un programme de certification canadien.

Code de conduite – une version canadienne de l'ESOMAR, de l'AAPOR et du WAPOR

Le conseil d'administration du CRIC a convenu de mettre en place un comité permanent sur les normes et la défense des droits qui sera chargé d'élaborer le code de conduite de l'organisation. Comme il a été annoncé précédemment, le CRIC adoptera une version adaptée aux réalités canadiennes des plus récentes normes mondiales de l'ESOMAR. Lors de cette réunion du conseil d'administration, il a aussi été décidé que le CRIC intégrerait les normes de sondage de l'Association américaine pour la recherche sur l'opinion publique et de l'Association mondiale pour la recherche sur l'opinion publique (WAPOR), afin de promouvoir des normes d'éthique et de transparence les plus élevées en matière de sondages de nature politique et d'opinion publique.

La défense des intérêts

Les membres du conseil d'administration du CRIC ont réitéré le rôle crucial que l'organisation devrait jouer pour la défense des intérêts des autres acteurs de l'industrie de la recherche sur les marchés et les sondages. L'un des premiers gestes que le conseil a posés depuis son inauguration en août 2018 a été d'intervenir au sujet de l'initiative de Statistique Canada visant à recueillir les données financières des Canadiens. Le CRIC a envoyé des lettres au commissaire fédéral à la protection de la vie privée et au Comité sénatorial canadien des banques, qui enquêtent tous deux sur le fait que l'organisme recueille des données auprès des institutions financières. Le CRIC croit en sa capacité à dégager des solutions novatrices qui permettraient à Statistique Canada de travailler avec des données fiables, tout en tenant compte des réalités du moment et des valeurs en évolution. À la suite de cette intervention, le statisticien en chef du Canada a convié le CRIC à une réunion afin de discuter du sujet. D'autres détails suivront.

Administrateurs

Les membres du conseil d'administration du CRIC ont également reconduit Barry Watson (Environics) au poste de président et Don Mills (CRA) à celui de vice-président. Gary Bennewies (Ipsos) a été nommé secrétaire-trésorier.

À propos du CRIC

Depuis sa première réunion du 30 août, le conseil d'administration a pris bon nombre de mesures pour officialiser l'association. La décision de créer le CRIC fait suite à la dissolution de l'ARIM en juillet, ce qui a laissé un vide considérable dans l'industrie. Le conseil prévoit de tenir sa première réunion publique au premier trimestre de 2019.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez Greg Jodouin, Affaires publiques au 613 859-8390 ou par courriel : gjodouin@paceconsulting.ca.